

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

“ Aime Dieu et



va ton chemin.”

Bulletin de l'Union-Allet

VOL. VII.

MONTREAL, 25 AVRIL 1880.

No. 6

SOMMAIRE.

1. FETE NATIONALE DU 24 JUIN 1880.
2. INVITATION.
3. EMIGRATION, par B. A. T. DEMONTIGNY.
4. REVUE DES INTERETS CATHOLIQUES.
 - I. ROMME;
 - II. FRANCE;

- III. ANGLETERRE;
- IV. PRUSSE
5. LE CHAPELET DE LA SENTINELLE.
6. L'EGLISE CATHOLIQUE DANS LA PUISSANCE DU CANADA.
7. LES UNIFORMES.
8. NAISSANCES.

Fête Nationale du 24 Juin 1880.

Avis du Comité d'Organisation de l'UNION-ALLET, Section de Québec, à ses invités.

Le gouvernement provincial ayant mis à la disposition du comité d'organisation de l'Union-Allet, section de Québec, la bâtisse de l'Ecole-Normale-Laval (ancien château St. Louis), pour la réception des zouaves, le 24 juin prochain, le susdit comité a l'honneur d'informer tous les camarades, qu'à compter du 23 juin prochain, au soir, il sera en état de fournir le logement et la pension à tous ceux qui se présenteront à Québec ce jour-là ou les jours suivants.

La pension et le logement seront donnés gratis, à compter du 23 juin au soir, jusqu'au 26 inclusivement.

Tout camarade, voulant accepter l'hospitalité ci-dessus, devra se présenter à l'Ecole-Normale-Laval, aussitôt après son arrivée à Québec, pour là, se procurer, du comité d'organisation, une carte d'admission qui lui assurera le droit à la pension et au logement.

Les seuls possesseurs d'une carte d'admission pourront se prévaloir des avantages offerts par le comité. Ces cartes ne seront pas transmissibles.

Le 24, les zouaves devront tous être réunis à l'Ecole-Normale-Laval, à 7 heures du matin, pour de là se rendre en corps au lieu désigné par M. le commissaire-ordonnateur de la Société St. Jean-Baptiste de Québec, afin de figurer dans les rangs de la procession et d'assister à la messe. A cet effet, les zouaves portant l'uniforme devront être nécessairement en guêtres blanches; les autres devront porter l'insigne de l'Union-Allet.

Le même soir (24 juin), à 7 heures, aura lieu l'assemblée générale de l'Union-Allet, dans l'une des salles de l'Ecole-Normale-Laval.

Que chacun apporte son service de toilette, serviettes, etc. Toute autre recommandation jugée nécessaire sera faite en temps et lieu.

C. A. VALLÉE,
Chevalier de St. Grégoire-le-Grand, Président,
C. G. BERTRAND,
Secrétaire.

Québec, avril 1880.

Tous les membres de l'Union Allet liront avec plaisir l'invitation suivante dont vient d'être honorée leur association :

Québec, 15 Avril 1880.

Monsieur B. A. TESTARD DEMONTIGNY,
Président de l'Union-Allet, Montréal,
MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un congrès catholique se tiendra dans la salle des promotions de l'Université-Laval, à Québec, les 25 et 26 juin prochain, et je suis chargé par le comité d'organisation d'inviter l'Union-Allet à se faire représenter à ce congrès par une délégation.

Vous voudrez bien nous faire connaître à l'avance les noms des délégués de votre association, afin que nous puissions leur envoyer des billets d'admission.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble serviteur,

ERNEST GAGNON,
Secrétaire du Comité d'Organisation.

L'émigration.

Celui qui s'intéresse au bien de son pays ne pourrait assister au spectacle qui se présente aujourd'hui sous ses yeux, sans en être ému, et cette émotion est bien légitime. En effet, les Canadiens de la province de Québec, prennent en très grand nombre la route des Etats-Unis, et les gares sont remplies de nos compatriotes qui vont mettre au service de l'étranger des bras vigoureux et une intelligence remarquable. Ils disent adieu à leur pays, berceau de leur enfance, où ils laissent tant de souvenirs; ils s'éloignent du sol couvert de tant de gloire, où leur race a joué un si beau rôle, pour aller vivre, eux et leurs enfants, parmi des peuples étrangers à leur nationalité et à leur religion.

Devons-nous nous alarmer de ce courant, qui paraît irrésistible? Est-ce un souffle de la Providence qui répand au loin les membres du peuple canadien, et qui leur fait continuer cette œuvre de la France, une des plus grandes puissances coloniales du monde, au milieu du dernier siècle, puisqu'elle possédait alors presque toute l'Amérique du Nord jusqu'au Mexique, et jusqu'à la Californie, sur le Pacifique; qu'elle occupait dans les Antilles plus de la moitié de Saint-Dominique, Saint-Louis, Saint-Domingue, Saint-Vincent, Tabago, Saint-Barthélemy, la Martinique et la Guadeloupe; dans l'Amérique du Sud la Guyane et les Malouines; qu'elle dominait dans l'Inde, qu'elle avait un établissement en Cochinchine, un Comptoir en Algérie, au Sénégal, aux Isles de France, à la Réunion et à Madagascar.

Les Canadiens seraient-ils un peuple que Dieu destine à une mission étrangère, et alors aurait-Il mis dans leur cœur cet instinct, que les circonstances développent, de s'éloigner toujours? Nous ne connaissons pas les secrets de ce Dieu "qui donne des plumes à la graine de la plante destinée à se propager au loin; et, quand elle est prête à partir, il commande aux vents de venir la prendre sur leurs ailes. Les vents obéissent, et, transportée par ces fidèles messagers, la graine va se reposer dans les lieux que la Providence lui a désignés. Là, elle donne naissance à de nouvelles générations, forme de nombreuses colonies, et, nouveau missionnaire, elle raconte à d'autres hommes la toute-puissance et la sagesse du Créateur."

Tout ce qu'il y a de certain, c'est que "chaque individu dans la famille, chaque famille dans la nation, chaque nation dans l'humanité a son poste assigné d'avance."

Tout ce qu'il y a de certain encore, c'est que les motifs que prétextent ceux qui émigrent à l'étranger et qui sont que le Canada n'offre pas à ses enfants les avantages que présentent les Etats-Unis, n'ont rien de fondé, et nous allons le prouver.

Est-ce l'espace qui manque, dans la province de Québec, aussi considérable que la France, et qui ne compte cependant guère plus qu'un million d'habitants? Comment! 129,000,000 d'acres de terre ne suffiraient-ils pas à loger des millions et des millions d'hommes?

Et le climat est donc si inclement qu'il deviendrait intolérable aux enfants qui y naissent? Nous avons en été, à Québec, la température de Toulouse, et à Montréal, celle

de Marseille. Les fruits les plus délicats: les tomates, les melons, les aubergnes, le raisin, viennent à maturité chaque année en plein air. Toutes les variétés de tabac, si sensible au froid, y croissent et y mûrissent. Le moineau importé s'y acclimata et s'y multiplie avec une rapidité prodigieuse.

Et ce froid dont on se plaint, n'est-il pas pour nous un bienfait, en donnant de la vigueur à nos constitutions, et en faisant du Canada l'un des climats les plus salubres? Ne sommes-nous pas exempts de ces maladies qui désolent une partie des Etats de l'Union, où l'on soupire après les gelées de l'automne pour faire disparaître les miasmes délétères? Cette température glaciale ne favorise-t-elle pas le cultivateur dans l'opération du battage? Et nos frimats d'automne ne détruisent-ils pas une foule d'insectes nuisibles à l'agriculture, et ne favorisent-ils pas la fertilité, en divisant le sol et le rendant plus perméable aux éléments fertilisateurs dont il s'alimente au printemps?

Et cette neige, qui nous paraît si froide, est cependant un duvet, qui met la terre à l'abri des vents glacés et qui entretient la chaleur nécessaire à la conservation des plantes et des arbres. Personne ne conteste qu'elle ne soit un engrais fertilisant, dont les effets sont passés en proverbe parmi nos habitants, qui disent que les années de neige sont des années de blé. Et ne favorise-t-elle pas les transports et les charroyages, au point qu'on se plaint toujours qu'elle disparaît trop tôt?

Le sol du Canada manque-t-il de fertilité? Nous semons les céréales en mai, nous les récoltons en août et en septembre. Les légumes et les fruits y viennent en abondance, et suffisent non-seulement à nos nécessités, mais encore à flatter les goûts les plus exigeants. L'Ile de Montréal produit les meilleures pommes de l'univers, et l'Ile d'Orléans, les prunes les plus succulentes.

Tout le bassin du Saint-Laurent se compose d'un sol argileux éminemment propre à la culture du froment, qui encombrait nos greniers jusqu'en 1845, où la mouche hessoise a suspendu cette abondance, recommencée depuis quelques années.

La vallée d'Ottawa, imprégnée de chaux phosphatée, que le temps a décomposé des monts laurentiens, et qui donne au sol une fertilité prodigieuse, offre un champ immense à l'industrie agricole et à l'élevage du bétail. Les autres parties offrent aussi un sol riche arrosé de rivières qui compensent l'inconvénient des montagnes, dont les pentes douces favorisent l'égouttement des eaux.

Les plus beaux pâturages sont des cantons de l'Est le marché le plus important pour la vente des peaux, de la laine et du bétail.

Les bois de toutes espèces suffisent à tous les besoins du commerce et de l'industrie. Le Saint-Maurice qui, avec ses tributaires, arrose une surface de 24,140 milles carrés, offre à la construction, des bois d'une grosseur prodigieuse, ainsi que les autres parties du pays, dont plus de 100,000,000 d'acres sont couverts de forêts. Aussi le commerce, les arts, l'industrie peuvent-ils se servir avec abondance du tilleul, de l'ébène, de la pleine, du frêne, de l'aulne, du vinaigrier, du prunier, du cerisier, du mérisier, du cornier, du poirier, du pommier, du senellier, du sureau, du pimblina, de l'alisier, de l'orme, du noyer, du chêne, du

hêtre, du coudrier, du charme, du bouleau, du saule, du pin, du sapin, de la pruche, de l'épinette, du cèdre, et de tant d'autres essences dont la nomenclature serait trop longue.

Les minerais les plus variés et les plus riches se trouvent en abondance dans la province de Québec. L'or, l'argent, le cuivre, le fer, le plomb, la platine, le zinc, le phosphate, l'amiante et beaucoup d'autres métaux, n'attendent que les capitaux et une main habile pour s'étaler au grand jour et enrichir les explorateurs.

L'orignal, l'ours, le renard, la marte, le castor, le pecan, le chat sauvage, le vison, la loutre, le loup-cervier, le putois, le rat musqué, la marmotte, etc., nous offrent leurs fourrures, tandis que le marsouin, le loup-marin, le requin, la morue et la baleine nous offrent leurs huiles.

Nos marchés sont encombrés et nous exportons en abondance, les huîtres, le saumon, le hareng, la morue, l'anguille, la sardine; et nos fleuves et nos rivières surabondent des variétés les plus succulentes de poissons qui s'offrent à nos goûts à toutes les saisons de l'année.

La Providence a pourvu aussi au soulagement de nos maladies; et nos bois et nos champs fourmillent de plantes, nourries de la même atmosphère que nous, et plus effectives que les préparations étrangères le plus souvent frelatées et presque toujours dépourvues de leur efficacité, par leur séjour prolongé sur les tablettes des pharmacies. Qui ne connaît notre baume, notre gomme de sapin, notre huile d'épinette, notre salsepareille, notre savoyanne, notre chicorée, notre sang dragon, notre anis sauvage, notre ginseng, notre castoreum, notre capillaire. Mais arrêtons-nous, car nous aurions à nommer presque toutes les plantes des jardins, des champs et des bois qui renferment toutes, ou presque toutes, un principe médical dont l'utilité quoiqu'inconnue n'en est pas moins réelle.

Est-ce là tout ce que notre pays renferme de richesse? Mon Dieu; nous n'en finirions pas s'il nous fallait énumérer tout ce qui peut contribuer à rendre le citoyen heureux. Nous n'avons parlé ni de nos lois, qui sont les plus sages du monde; ni de notre constitution politique, qui offre au citoyen une somme de liberté dont les étrangers sont étonnés; ni de nos lois municipales, qui laissent aux citoyens le soin de gérer les détails de l'administration; ni de notre système scolaire, qui ouvre les sanctuaires de l'éducation aux classes les plus pauvres de la société; ni de notre religion dont la liberté du culte a été garantie solennellement, et par les traités de 1759 et de 1763, et par les constitutions de 1790, 1841 et 1867.

Nous n'avons pas parlé de nos grandes voies naturelles et artificielles; de notre fleuve Saint-Laurent, le second du monde par la masse de ses eaux, et le premier par la facilité qu'il offre aux grandes navigations durant l'espace de 740 lieues; de l'Ottawa, qui parcourt 600 milles en partie navigable et partout flottable; du St. Maurice, au cours de 300 milles; du Saguenay dont la longueur est de 80 milles; du Richelieu, de 80 milles; du St. François, arrosant un territoire de 130 milles; des Chaudières, baignant 110 milles du littoral et de tant d'autres plus grands que la Tamise, la Seine et le Tibre.

Nos canaux relient les grands centres commerciaux; le Grand Trouc, dont la ligne principale est de 458 milles;

l'Intercolonial de 488 milles, et la grande ligne du chemin de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, sillonnent la Puissance d'un bout à l'autre, en faisant couler sur son sein la richesse des pays étrangers.

Non, nous ne pouvons parler de toutes ces richesses, de tous ces avantages, ils sont trop nombreux et il faudrait des volumes.

Un mot cependant, un mot seulement, car nous ne croirions pas avoir accompli notre tâche en ne signalant pas à nos concitoyens les immenses avantages qu'offre le pays à l'agriculture. A cette population qui se croise les bras, à ces enfants du Canada qui fuient, la patrie, comme une mère tendre, offre un vaste sein gonflé du plus abondant et du plus riche aliment. Il n'a besoin que d'être pressé par la main patriotique de ses enfants pour répandre le bien-être dans leur famille; et pourtant, des milliers de ces enfants qu'elle invite s'éloignent de ses largesses, comme le fils prodigue, et ils écoutent l'invitation d'aventuriers qui le trompent et de spéculateurs qui l'épuisent.

Or, ce n'est pas d'hier; en 1862, 200,000 Canadiens étaient disséminés sur le territoire américain, et en 1872, il y en avait 400,000. Que vont-ils faire là? quand nous avons à 25 cents et 60 cents l'arpent 6,400,359 acres de terre arpentés à leur disposition, et 109,370,116 acres non encore arpentés, toute cette immense étendue de terrain leur offrant les avantages que nous avons signalés.

Nous les voyons d'ici ces pauvres Canadiens épuisés, attendant aux portes des usines américaines l'emploi qui doit fournir le pain à leurs enfants affaiblis; nous les suivons chaque soir sortant de ces ateliers enfumés, d'où ils apportent, dans un haillon noirci, le dollar qu'ils ont trois fois gagné. Pendant des années, ils mettent au service du Yankee un bras vigoureux, une énergie à toute épreuve, une intelligence d'élite, et pour tant de sacrifices ils n'auront à donner à leurs enfants qu'ils aiment qu'un pain amolli par leurs larmes. Et s'ils tombent malades, que vont ils devenir? Leurs enfants, à dix ans, épuisent leurs forces dans l'atmosphère empesté des boutiques, et bientôt cette florissante santé qui s'épanouissait sur leur figure s'envole au gré du souffle des forges et des usines. Et qui sait s'ils conserveront intact ce trésor de la foi qu'ils avaient acquis au pied des autels du Canada?

Restez au pays, vous qui jetez les regards sur l'horizon; gardez pour vos enfants le sol que Dieu vous a donné pour patrie. Soyez-en sûrs, l'industrie ici a des ressources autant qu'ailleurs pour l'homme travailleur, sobre et économe. Et si la place est encombrée, reculez-vous sur les terrains fertiles que vous offre la colonisation. Ne craignez pas: les travaux auxquels vous vous livrez exigent plus de force que ceux que requiert le défrichement. Et puis, au lieu de vivre au jour le jour, sans espoir de vous assurer une aisance pour la vieillesse, vous vous direz et ce sera vrai: l'an prochain, ma terre fera vivre ma famille; dans quelques années, je serai à l'abri des revers; autour de moi, je verrai établir mes enfants. Ne pensez-vous pas que cette idée soit de nature à rendre moins pénible les travaux de défrichement, ardu sans doute, mais moins durs, j'en suis sûr, que ces travaux d'atelier que le désespoir empoisonne.

N'allons pas dire, comme tant d'autres: l'agriculture

ne paie pas. Et pourquoi ne rendrait-elle pas aux agriculteurs canadiens ce qu'elle rend à l'agriculteur étranger qui s'établit à côté de nous ? Nommez-moi un cultivateur sobre, laborieux, économe et persévérant qui ne soit pas parvenu à élever de nombreuses familles. Soyez-en sûr, lorsque vous verrez un cultivateur ne pas vivre honorablement, examinez les causes de son état de gêne, et vous y découvrirez quelque part un manque des qualités qu'il faut pour réussir dans toutes les branches ; c'est-à-dire, le travail, la prévoyance, la sobriété et l'économie.

Ce n'est pas le courage qui manque ; vos misères, votre travail, vos sacrifices, vous ont donné un caractère fortement trempé. Et n'êtes vous pas les descendants de ces pionniers vaillants qui ont défriché les bords du St. Laurent ? Et voyez donc ces colons qui vous ont devancé dans les cantons. Avec quelle hardiesse ils s'enfoncent dans la forêt ! Regardez les s'attaquer aux obstacles qui s'opposaient au défrichement, et vous me direz s'il existe au monde une population plus forte, plus robuste et plus intelligente.

Ah ! efforçons-nous de faire comprendre à nos compatriotes les inconvénients de l'émigration, et ce qui les attend sur les fleuves étrangers, où, comme les Israélites, ils pleurent les foyers de la patrie. Nous surtout, zonaves du bon Dieu, faisons nous un devoir de faire connaître en parlant, en écrivant, quels sont les avantages de notre cher Canada.

Et si ce devoir étant fait, des essais se dirigent encore du côté des champs américains, nous pourrions dire : qui donc les conduit là ? Ouvrons l'histoire, l'histoire du peuple de Dieu surtout. Et nous tomberons à genoux, en adorant ses décrets. " *Ma sagesse atteint son but avec certitude et conduit toutes choses avec douceur.* Sap. VIII, 1." Relevons-nous pour regarder de loin s'éloigner ces enfants du pays, et crions à chacun d'eux la devise inscrite sur notre drapeau : *Aime Dieu et va ton chemin.*

Revue des intérêts catholiques.

ROME.— Les outrecuidances de la presse républicaine française ont contraint le Pape de manifester les dispositions du Saint-Siège à l'égard du gouvernement, dans la question des Jésuites.

Voici le communiqué envoyé à l'*Osservatore romano* :

" Au sujet de la frénésie irréligieuse et liberticide qui envahit les régions gouvernementales de la France, certains journaux prétendent faire accroire que le Saint-Siège incline à des transactions en ce sens que, afin de sauver les corporations religieuses de l'ostracisme menaçant, il tolérerait que les Jésuites fussent sacrifiés à l'outrecuidance sectaire, et éloignés.

" Mais nous sommes sûrs de ne point nous tromper en affirmant que si le Saint-Siège déplore vivement la guerre faite aux Jésuites, coupables seulement des immenses services rendus à la religion et à la civilisation, il ne peut s'empêcher de condamner avec énergie les attentats qui ont pour but d'exclure ces bons Pères de l'enseignement et même de les expulser. "

— Au moment où l'on veut remplacer en France les écoles religieuses par les écoles laïques, il est bon de démontrer l'insuccès de la même tentative à Rome.

On lit dans le dernier numéro de la *Civiltà cattolica*, du 6 mars :

Le journal juif la *Liberté*, d'Edouard Arbib, dans le n° du 13 février, parle du Pape Léon XIII en termes qui devraient faire rougir grand nombre d'écrivains qui se disent catholiques.

Sous le titre : *Les écoles cléricales*, le journal juif imprime ce qui suit : " Le Pape continue avec une grande persévérance à poursuivre l'œuvre des nouvelles écoles. Sa Sainteté considère ce devoir comme un des plus importants, et y consacre son zèle et sa noble intelligence. Son œuvre est loin d'être infructueuse. Pendant l'année dernière, grâce aux soins du Pape, 29 écoles nouvelles ont été fondées. Ajoutons, afin que le lecteur n'en ignore, qu'au Capitole on a constaté une diminution dans le nombre des jeunes gens inscrits dans nos écoles municipales. Ce fait est assez grave et mérite d'être pris en sérieuse considération. Si les pères de famille préfèrent les écoles cléricales aux nôtres, c'est certainement pour quelque motif important qu'il serait absurde de nier ou de dissimuler. Il convient donc d'examiner si par hasard il ne manque pas à nos écoles quelque chose qui les fasse moins accepter. Il convient, mettons les points sur les *i*, de rechercher si, par aventure, l'enseignement religieux, auquel les parents tiennent sans aucun doute, est donné d'une manière qui puisse les satisfaire. Nous faisons aujourd'hui cette courte remarque parce que la question, selon nous, est du plus grand intérêt. Il serait puéril de s'irriter ou de s'emporter contre les actes du Pape. Il remplit son devoir. Il est donc nécessaire d'étudier la question tout entière afin de ne pas voir, chaque année, diminuer le nombre des jeunes gens qui fréquentent nos écoles. "

— On écrit de Rome à l'*Univers*, le 27 mars :

" Le concours des fidèles dans les églises de Rome pendant la Semaine Sainte a été de tout temps remarquable et bien digne de la piété si bien connue des Romains ; mais cette année on peut dire qu'il a été vraiment exceptionnel, surtout avant-hier, jeudi, qui, à cause de la fête de l'Annonciation, est devenu un jour de fête chômée. Une foule énorme, favorisée par une splendide journée de printemps, remplissait les rues, formant une sorte d'immense procession qui allait d'une église à l'autre pour y visiter les sépulcres, et l'on était obligé de faire queue à la porte des saints temples pour pouvoir y pénétrer.

" C'est à Saint-Pierre que les fidèles se sont rendus en plus grand nombre ; aussi toutes les rues qui aboutissent au pont Saint-Ange étaient-elles, on peut dire, encombrées de monde. Les personnes à pied se frayaient tant bien que mal un passage, mais les voitures n'avançaient que très difficilement et à peine au pas. La file commençait à plus d'un kilomètre en-deçà du pont Saint-Ange, dans chacune des trois grandes rues qui y aboutissent, et se continuait ensuite jusqu'à la place Saint-Pierre, tant à l'aller qu'au retour. Malgré cette grande animation, pas de bruit, pas de cris et nul désordre à déplorer. Ce n'est qu'à Rome, dans la ville des Pontifes, et parmi cette population façon-

née par l'Eglise catholique, qu'on peut voir de pareils spectacles et admirer tant de bonne tenue, d'aisance et de noblesse.

“ Les étrangers en grand nombre qui se trouvent en ce moment dans la Ville-Eternelle ont aussi contribué pour leur part à rendre ces démonstrations de piété plus éclatantes et plus grandioses. On n'avait jamais vu, en effet, depuis 1879, un aussi grand concours à Rome de Français, d'Anglais, d'Allemands, etc., à cette époque de l'année.

“ Quel contraste entre les abords du palais habité par le Pape et celui où campe le roi Humbert ! Ici, le silence, le désert ; là-bas, au contraire, la vie, l'animation, la foule, la vraie Rome, en un mot.

“ LL. AA. RR. les princesses Marguerite et Blanche d'Orléans et S. A. R. le prince Czartoryski assistaient hier matin, avec leur suite, dans des places réservées, à la cérémonie dans l'église des Saints-Apôtres, et ont pris part à la procession du Saint-Sacrement, un flambeau à la main.”

FRANCE.—Voici le texte des décrets rendus contre la Société de Jésus et contre les autres congrégations religieuses par le gouvernement *libéral* de la R. F. :

PREMIER DÉCRET.

Art. 1er.—Un délai de trois mois, à dater du présent décret, est accordé à l'agrégation ou association non autorisée, dite de Jésus, pour se dissoudre, en exécution des lois ci-dessous visées, et évacuer les établissements qu'elle occupe sur la surface du territoire de la République.

Ce délai sera prolongé jusqu'au 31 août 1880 pour les établissements dans lesquels l'enseignement littéraire ou scientifique est donné, par les soins de l'association, à la jeunesse.

Art. 2.—Le ministre de l'intérieur et des cultes et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et au *Journal Officiel*.

DEUXIÈME DÉCRET.

Art. 1er.—Toute congrégation ou communauté non autorisée est tenue, dans le délai de trois mois, à dater du jour de la promulgation du présent décret, de faire les diligences ci-dessous spécifiées, à l'effet d'obtenir la vérification et l'approbation de ses statuts et règlements, et la reconnaissance légale pour chacun de ses établissements actuellement existants de fait.

Art. 2.—La demande d'autorisation devra, dans le délai ci-dessus imparté, être déposée au secrétariat général de la préfecture de chacun des départements où l'association possède un ou plusieurs établissements.

Et il en sera donné récépissé.

Elle sera transmise au ministre de l'intérieur et des cultes, qui instruira l'affaire.

Art. 3.—A l'égard des congrégations d'hommes, il sera statué par une loi.

A l'égard des congrégations de femmes, suivant les cas et les distinctions établies par la loi du 24 mai 1825 et par le décret du 31 janvier 1852, il sera statué par une loi ou par un décret rendu en Conseil d'Etat.

Art. 4.—Pour les congrégations qui, aux termes de l'article 2 de la loi du 24 mai 1825 et du décret du 31 janvier 1852, peuvent être autorisées par décret rendu en Conseil d'Etat, les formalités à suivre pour l'instruction de la demande, seront celles prescrites par l'article 3 de la loi précitée de 1825, auquel il n'est rien innové.

Art. 5.—Pour toutes les autres congrégations, les justifications à produire à l'appui de la demande d'autorisation seront celles énoncées ci-dessous.

Art. 6.—La demande d'autorisation devra contenir la désignation

du supérieur ou des supérieurs, la détermination du lieu de leur résidence et la justification que cette résidence est et restera fixée en France. Elle devra indiquer si l'association s'étend à l'étranger ou si elle est renfermée dans le territoire de la République.

Art. 7.—A la demande d'autorisation devront être annexés : 1° la liste nominative de tous les membres de l'association ; cette liste devra spécifier, pour chaque membre, quel est lieu de son origine et s'il est Français ou étranger ; 2° l'état de l'actif et du passif, ainsi que des revenus et charges de l'association et de chacun de ses établissements ; 3° un exemplaire des statuts et règlements.

Art. 8.—L'exemplaire des statuts dont la production est requise devra porter l'approbation des évêques des diocèses dans lesquels l'association a des établissements, et contenir la clause que la congrégation ou communauté est soumise, dans les choses spirituelles, à la juridiction de l'ordinaire.

Art. 9.—Toute congrégation ou communauté qui, dans le délai ci-dessus imparté, n'aura pas fait la demande d'autorisation avec les justifications prescrites à l'appui, encourra l'application des lois en vigueur.

Art. 10.—Le ministre de l'intérieur et des cultes, et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal Officiel* et au *Bulletin des Lois*.

—C'est donc fait ! le gouvernement proscrit les Jésuites, oblige les congrégations religieuses à se faire autoriser, c'est-à-dire à se faire reconnaître comme personne civile indépendamment de la personnalité individuelle de leurs membres. Car tel est l'effet juridique de cette autorisation que, par erreur, on confond avec la tolérance. On dirait franchement que le cabinet ne sait ce qu'il veut et où il va, puisque, par ses mesures arbitraires, il atteint un but diamétralement opposé à celui qu'il vise.

Les décrets de MM. Cazot et Lepère, contresignés par M. Jules Grévy, reposent sur un rapport ministériel dans lequel le droit public est audacieusement invoqué.

Après les solennels débats du Sénat, après les affirmations catégoriques de légistes républicains, tels que M. Dufaure et Bertauld lui-même, n'est-ce point une ironie cynique que de poser comme base de mesures arbitraires de proscription odieuse, après trente ans et plus de liberté, le principe du droit public ?

Les auteurs de ce rapport sans valeur connaissent bien, puisqu'ils ont suivi les discussions parlementaires, que pas une de ces lois dont ils invoquent le sanglant souvenir, ne résiste à l'examen.

Loi de février 1740, décret du 18 avril 1762, articles organiques, décret de messidor an XII, lois de 1834, articles visés du Code pénal, tout cela ne s'est-il point écroulé devant les discussions approfondies soulevées par l'article 7 ? Et quand les gauches sont demeurées sourdes aux appels éloquentes faits au nom de la liberté, n'ont-elles point courbé la tête sous les protestations indignées contre l'illégalité, contre l'injustice des menaces iniques portées à la tribune ?

Ces décrets sont non-seulement attentatoires à des droits individuels établis par la législation de 1850 ; ils ont un caractère plus grave encore, au point de vue constitutionnel.

Pour qu'une loi ait une valeur juridique, il faut qu'avant sa promulgation ou sa remise en vigueur, elle ait été sanctionnée par la majorité des deux Chambres.

Or, est-ce que le vote du Sénat sur l'article 7 n'est pas

le témoignage formel, authentique du refus de la Chambre Haute de s'associer à l'esprit qui réédite les lois surannées de 1792 ?

C'est donc malgré l'opposition du Sénat que le ministre, que le gouvernement portent atteinte à la liberté, aux droits des congrégations existantes par l'application de lois non reconnues ?

N'est-ce point une violation de la Constitution qui régit la France, sinon quant à la forme, du moins quant à l'esprit ?

La protestation si digne, si noble des catholiques du Nord, de Toulouse et de tant d'autres points de la France, la nette et vigoureuse consultation publiée par l'éloquent sénateur M. Baragnon, démontrent péremptoirement aux défenseurs de la société moderne et des principes sur lesquels elle repose, qu'ils se condamnent eux-mêmes, en invoquant dans leurs décrets les lois en contradiction formelle avec ces principes.

Le sentiment national est l'argument principal sur lequel s'appuient les signataires du projet pour demander l'expulsion des Jésuites. Est-ce sérieux vraiment de se retrancher derrière un pareil sophisme ? qui espère-t-on tromper par ce grossier artifice ? Est-ce que l'étranger ne sait pas comme nous, par les documents officiels, que les Jésuites jouissent de la confiance de milliers de familles, et que l'élite de la jeunesse française est instruite, élevée par leurs soins ?

Triste rapport ! odieux décrets qui excitent un émoi général, de généreuses indignations, et qui soulèveront peut-être le sentiment national outragé dans son indépendance et dans sa dignité !

Le décret de 1792, signé Danton, le décret de messidor, l'ordonnance de 1828, c'est la confiscation despotique de la liberté, c'est l'oppression des consciences. L'opinion publique ne favorise pas les empiètements du pouvoir qui, selon l'expression de M. Dufaure, se pose en réactionnaire au premier chef ; liberté individuelle, inviolabilité du domicile, tout cela est sacré, et toute tentative téméraire provoquera une résistance énergique par tous les moyens légaux.

Des comités de jurisconsultes s'organisent partout, dans chaque région. En attendant que la justice française prononce son verdict, le Sénat fera entendre une légitime et efficace protestation qui pourra compliquer la situation et barrer le chemin au ministère.

Espérons que, dans ce pays de loyauté et de bon sens, il se produira, et sous peu, une réaction irrésistible contre les odieux abus de la force dont on menace les catholiques.

—Pendant toute la journée du jeudi saint, la chapelle des jésuites, rue de Sèvres, a offert le plus touchant spectacle. Elle a été envahie par une foule compacte, bien que sans cesse renouvelée, et dans laquelle les hommes se montraient en grand nombre. C'était la muette protestation des honnêtes gens contre les honteux projets que l'on prêtait au gouvernement. Ces milliers de *partisans des jésuites* sont tous gens honorables, sans casier judiciaire ; beaucoup parmi eux sont connus par les preuves positives de dévouement qu'ils ont données au pays et particulièrement aux classes laborieuses et souffrantes. Après avoir adoré le Saint-Sacrement, ils passaient avec un pieux res-

pect devant les tombes des cinq jésuites lâchement assassinés par le parti que le gouvernement paraît désireux de satisfaire.

L'*Univers* ajoute que, pendant les journées du vendredi saint, du samedi saint et du dimanche de Pâques, il y a eu, à la chapelle de la rue de Sèvres, une telle foule, qu'elle reflua jusque dans la cour extérieure.

ANGLETERRE.—La reine Victoria, impératrice des Indes, vient, tout récemment, de décorer un jésuite, en le nommant chevalier de l'ordre de l'*Empire indien* : c'est le R. P. Lafon, recteur du collège de St. François, à Calcutta.

PRUSSE.—Pendant que le gouvernement de la République française persécute les congrégations et essaie par tous les moyens de ruiner l'enseignement religieux, M. de Bismarck et le gouvernement allemand, reconnaissant, après une courte expérience, le peu de profit que rapporte une guerre aussi injuste, reviennent à de meilleurs sentiments et ouvrent l'ère d'une période plus libérale et surtout plus morale. Nous apprenons par une circulaire que le vénérable Mgr Rœess, évêque de Strasbourg, vient d'adresser à son clergé, que le petit séminaire de Zillisheim, fermé depuis dix ans, est autorisé par le pouvoir, à rouvrir ses portes.

Le Chapelet de la Sentinelle.

I.

Par une belle journée d'août de l'an passé, le curé de notre village prononçait un sermon sur la prière. Vêtus de leurs habits de fête, les paroissiens, gens de la plaine, laboureurs pour la plupart, écoutaient le prêtre avec recueillement.

Je me souvins que le même sermon avait déjà frappé mon esprit. Plus de vingt années me séparaient de l'époque où, sous les voûtes de Notre-Dame de Paris, j'avais entendu le R. P. Lacordaire s'écrier : " La prière sort du cœur des pauvres comme du cœur des rois ; elle se croit aussi forte en s'élançant du toit de chaume qu'en s'élevant des lambris de cèdre, en parlant à Dieu d'un morceau de pain qu'en s'occupant d'un empire. Le rationalisme sourit en voyant passer des files de gens qui redisent une même parole. Celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours, il ne le répète jamais."

L'illustre dominicain avait pour auditeurs les hommes du grand monde, les savants, les orateurs, les écrivains, les belles intelligences et les esprits cultivés. Il pouvait donc s'élever jusqu'aux cimes les plus rapprochées du ciel. Le curé du village s'adressait à des cœurs tout aussi purs, à des âmes non moins précieuses ; mais ces natures plus liées à la terre exigeaient des formes oratoires moins idéales.

Je remarquai même que le pasteur du hameau insistait sur des pensées négligées par le célèbre dominicain. Par exemple, le curé du village insistait sur cette idée : " Dieu protège celui qui prie."

Il disait : Priez aux champs, et la moisson sera plus belle.—Priez au foyer, et le malheur n'y entrera pas.

II.

En sortant de l'église pour me rendre à ma demeure, je suivis le sentier qui contourne la forêt. Des groupes de villageois sillonnaient la plaine où se balançaient les riches épis de la moisson.

Le chemin que je suivais était presque solitaire, car il ne conduisait qu'à deux ou trois maisons isolées.

Un homme marchait devant moi, et je ne tardai pas à l'atteindre. Le récit qui va suivre m'oblige à vous présenter cet homme.

Après avoir été sergent au quarante-deuxième régiment d'infanterie, Jacques Orval est revenu à la ferme paternelle, située dans le canton de Chartres. Il aperçoit de son jardin la magnifique cathédrale et la ville qui l'entoure. Jacques Orval n'a pas manqué de comparer les maisons de Chartres, groupées autour de l'église, à des poussins abrités sous l'aile maternelle. Les fermiers ont donc leurs heures de poésie ?

Aussi vaillant à la culture qu'à la guerre, Jacques est l'un des robustes enfants de la Beauce, graves et infatigables.

—Allons, sergent, lui dis-je, lorsque je fus près de lui—sergent est son nom de guerre—vous avez entendu le prône, et vous prierez à l'avenir.

—Je prie depuis longtemps, répondit Orval, et mieux que personne, je sais que la prière protège. C'est une histoire que je vous raconterai quelque jour.....

J'insistai pour avoir le récit, et le sergent, après avoir allumé son tabac, prit la parole.

III.

J'étais à Rome avec mon régiment, lorsque la guerre de 1870 fut déclarée. Rentrés en France, nous servîmes de noyau au 13^e corps d'armée, que formait le général Vinoy. Le jour de la bataille de Sedan, nous étions à Mézières, et le bruit du canon arrivait jusqu'à nous. Après l'admirable retraite du brave général Vinoy, notre brigade, formée des 35^e et 42^e, devint le noyau de l'armée pour la défense de Paris.

Après de nombreux combats, mon bataillon avait été envoyé à Vitry. Nous construisions une redoute et quelques ouvrages défensifs, mais la surveillance de l'ennemi inquiétait nos travailleurs.

L'ennemi choisissait les plus habiles tireurs prussiens et bavares ; ils se glissaient dans les moindres plis de terrain, homme par homme, et s'abritaient derrière les haies ou se plaçant dans des trous pratiqués dans le sol, ils observaient nos travaux et nos mouvements, tirant à coup sûr et disparaissant ensuite.

Notre commandant voulut opposer à cette tactique ténébreuse ce qu'il nomma une contre-mine. Il fit appel aux hommes de bonne volonté, tireurs expérimentés et faisant bon marché de leur vie. Je fus accepté et pris rang parmi ces enfants perdus.

Nous devions nous glisser en rampant jusqu'à une distance prescrite, observer l'ennemi sans être vus, et ne faire feu que pour tuer et non pour brûler de la poudre. La dernière recommandation du commandant fut d'en descendre le plus possible, afin de les dégoûter du jeu. "Soyez tout yeux et tout oreilles, nous dit le commandant, et

n'oubliez pas que vous êtes entourés de gaillards qui ne vous ménageront pas."

Un peu avant le jour, je m'enfonçai dans le lit d'un ruisseau à peu près desséché, et j'en suivis les sinuosités, me traînant sur les genoux et sur les mains, le fusil en bandouillière, un morceau de biscuit dans ma poche. Une ceinture maintenait autour de mon corps le revolver et la lorgnette de mon lieutenant. Une gourde pleine de café complétait mes provisions de guerre. Il était défendu de fumer, de se tenir debout et de faire le moindre bruit.

Arrivé près d'un gros arbre dont le tronc était entouré de broussailles, je m'arrêtai. Rasant la surface de la terre d'un rapide regard, je m'orientai. Choisy-le-Roi était devant moi, la Seine coulait à ma gauche, le fort d'Ivry s'élevait en arrière.

Je choisis ce point pour mon observatoire. Je creusai la terre avec ma baïonnette, puis au sommet du talus je formai une sorte de rempart que je couronnai d'herbes sèches, je pratiquai des ouvertures dans ce rempart afin de voir sans être vu. Tout cela était aussi petit que possible.

Après un quart d'heure d'immobilité, je tentai une reconnaissance plus approfondie. A une cinquantaine de mètres devant moi, je vis un chemin creux qui traversait un champ profondément labouré. Ce chemin était bordé d'une haie en partie détruite ; en quelques endroits, au contraire, la haie supportait des arbres abattus dont les branches formaient un fouillis impénétrable à la vue.

Des mottes de terre énormes, des amas de fumier, de profonds sillons donnaient à ce champ un aspect sinistre. C'était l'image de la destruction. Il y avait même les ruines de deux chaumières dévorées par les flammes.

Malheureusement, le sentier n'était point parallèle au ruisseau dans lequel je me trouvais. Il n'était donc pas impossible que je fusse à découvert sur l'un de mes flancs. Les courbes de ce ruisseau limitaient ma vue.

Je ne tardai pas à oublier que je servais peut-être de cible à quelques Prussiens, et me laissai distraire par les plus petites choses. Ces petites choses me firent oublier la mort toujours présente. Je m'intéressais à une fourmi qui traînait un fardeau plus volumineux qu'elle-même ; j'admirais un scarabée qui déployait ses ailes vertes sur l'écorce de l'arbre, et je redressais le plus délicatement possible la tige d'une petite fleur bleue que le ruisseau menaçait d'engloutir.

Le canon grondait au fort d'Ivry et au fort de Charenton, la fusillade se faisait entendre du côté de la Gare-aux-Bœufs et du Moulin-Saquet, les obus sifflaient au-dessus de ma tête éclatant de tous côtés. Mais les tempêtes de fer et de feu ne pouvaient me distraire de la fourmi, du scarabée et de la petite fleur.

Je n'oubliais cependant pas mon observatoire et je veillais. Une heure se passa, puis une autre, et je commençais à désespérer de ma mission, lorsque je crus voir dans le chemin creux, derrière un arbre, une main qui paraissait et disparaissait.

Bientôt, je ne pus en douter, l'ennemi était là, près de moi. J'eus recours à la lorgnette, et je vis, non sans émotion, la tête et les mains de l'homme tellement près, que je fis instinctivement ce que nous nommons une retraite de corps. L'homme ne me voyait pas, car il fouil-

lait nonchalamment la terre avec un morceau de bois. Assis par terre, la tête appuyée sur le bras gauche, les jambes étendues, il semblait oublier son rôle de guetteur. Le corps et la tête disparaissaient pendant quelques secondes, puis reparaissaient. Jeune encore, le visage imberbe, les cheveux très blonds et coupés courts, ce Bava-rois possédait une honnête physionomie. Sous son uniforme on découvrait sans peine le jeune paysan, qui, sans doute, rêvait à sa chaumière. Je regrettai vraiment de me voir dans l'obligation de le tuer comme un lièvre au gîte.

Je m'y préparai cependant. Lorsque j'eus le fusil dans les mains, le genou droit en terre, la crosse près de l'épaule, j'attendis que mon jeune homme fût à découvert. Je voulais le frapper en pleine poitrine pour lui éviter la souffrance.

J'attendais dans une immobilité complète, l'œil fixe, oubliant même la fourmi, le scarabée et la fleur bleue.

IV

Le Bava-rois avança la tête, promena un long regard autour de lui, sans l'arrêter sur le point que j'occupais. N'ayant rien découvert, il attira sur ses genoux un petit sac de cuir et l'ouvrit. De la main droite, il en retira un objet que je ne pus distinguer. Je posai mon fusil pour avoir recours à la lorgnette.

Le Bava-rois tenait un chapelet dans ses doigts ; il se souleva pour se mettre à deux genoux, fit le signe de la croix et par les mouvements se mit entièrement à découvert pour moi.

L'instinct de la guerre me fit reprendre mon fusil et je visai l'homme. Je le vis au bout de mon canon, immobile, la tête un peu inclinée et les yeux levés vers le ciel. De ses lèvres sortait la prière, tandis que les grains de chapelet glissaient sous ses doigts.

Que se passa-t-il en moi ? Je ne sais. Tout mon sang de chrétien bouillonna dans mes veines, je crus voir des rayons lumineux descendre du ciel sur le front de cet homme ; il me sembla même qu'il s'élevait dans les airs enveloppé de nuages d'or. Une sainte vision envahit tout mon être, et le fusil s'échappa de mes mains.

Le fermier suspendit son récit, et je lui dis : Le fusil s'échappa de vos mains, cela me rappelle la parole d'un religieux : " Quel est celui de nous qui n'ait point rencontré dans sa vie une autre main que la sienne, une main imprévue, habile, profonde, inexplicable par un autre nom que le nom de la Providence. "

Après un moment de silence, Jacques Orval termina son récit.

— Il est sans doute rentré dans son pays sans se douter que la prière lui avait sauvé la vie.

Au moment où je me retirais, après le départ du Bava-rois, deux balles sifflèrent à mes oreilles. Je me retournai vivement et ne vis pas d'où elles venaient. La prière de l'homme me protégeait sans doute.

Cependant, en veillant, la nuit suivante, près du feu du bivac, je me demandai si j'avais bien le droit d'épargner ainsi un ennemi de mon pays.

Pour calmer ma conscience, je me rendis le 20 novembre au combat de l'Hay, et le 30 au combat de Choisy-le-Roi. Je me fis large part et payai ma dette à la patrie. Le

soir, on me rapporta sanglant à l'ambulance ; je reçus la médaille militaire.

Décidément j'ai peu de goût pour cette guerre de taupinière, j'aime mieux la bataille à visage découvert et le corps droit ; c'est ainsi que combattaient nos ancêtres à Fontenoy et nos pères à Austerlitz.

C'est ainsi que nous autres, gens de la Beauce, nous nous montrons à l'ennemi.

Général AMBERT.

L'Eglise Catholique dans la Puissance du Canada.

La population catholique de la Puissance est de 1,846,800 âmes. La province de Québec en compte 1,190,000, celle d'Ontario 375,000, la Nouvelle-Ecose 115,000, le Nouveau-Brunswick 100,000, l'Île du Prince-Edouard 48,000, Manitoba 12,000, etc.

Il y a dans la Puissance 23 archevêques et évêques, 1,600 prêtres, 1,617 églises et chapelles, 18 séminaires, 444 ecclésiastiques, 40 collèges, 217 convents, 34 hôpitaux, 43 asiles, 85 académies, 92 communautés religieuses et 3,544 écoles.

Les Uniformes.

Les démarches relatives à une importation d'uniformes de zouaves ne paraissant pas devoir réussir, des mesures ont été prises pour faire confectionner ici les tenues qui ont été commandées. Que ceux qui ont donné leur ordre ne se découragent pas, et que ceux qui voudraient aussi donner leur commande n'hésitent pas à le faire. Ces commandes seront reçues jusqu'au 15 mai prochain. Les camarades, qui n'habitent ni Québec ni Montréal, sont priés d'envoyer leurs mesures au soussigné.

A. MARTIN,
28, rue St. Gabriel, Montréal.

NAISSANCES.

A l'Isle-aux-Grues, district de Montmagny, le 27 Mars, dernier, Mr. Eucher Lavoie, ancien zouave pontifical, est devenu père d'une fille.

— A Montréal, le 8 avril, Mr. H. A. Plamondon, ancien zouave pontifical, est devenu père d'une fille.

— A Montréal, le 8 avril, M. Ph. Hébert, ancien zouave pontifical, est devenu père d'un fils.

DECÈS.

Nous recevons de Courtray (Belgique), une lettre de faire-part de la mort de notre ancien frère d'armes, Monsieur JULES VAN OOST, ancien sous-officier aux zouaves pontificaux, capitaine commandant des zouaves missionnaires en Afrique centrale, décédé à Taborah, le 27 janvier dernier.

Honneur à la foi courageuse de cet intrépide soldat de l'Eglise, et une prière pour le repos de son âme.